

N° 2025-145

FRANCE SERVICES : MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ACCÈS AU SERVICE

L'an deux mil vingt-cinq le 17 décembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le dix décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme Patricia BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), MARTINOD Marie (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTHIER),

M. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne, GIROD-GEDDA Isabelle

MM. BROCHE Richard, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

dont pouvoirs : 4

Date de publication : 23 décembre 2025 au 23 février 2026

Le Président rappelle que la Maison France services, labellisée en octobre 2022 a vocation à accueillir la population afin :

- De permettre aux personnes qui en sont dépourvues d'un accès au numérique.
- De leur faire bénéficier d'un accueil personnalisé pour entreprendre des démarches administratives.

A ces fins, la structure doit disposer d'un règlement à l'attention des utilisateurs, attirant leur attention sur le contenu des missions offertes par la structure et les conditions d'utilisation des ordinateurs en accès libre (règles de confidentialité, respect du matériel, bon usage d'Internet,...).

La hausse constante du nombre d'usagers fréquentant la France services ainsi que la multiplication du nombre de demandes diverses et variées impliquent la révision du règlement intérieur afin de veiller au bon fonctionnement de la France services.

Ce règlement étant opposable aux tiers, sa validation par le Conseil communautaire est nécessaire.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement d'accès à la France services,

AUTORISE la modification du règlement d'accès à la France services.

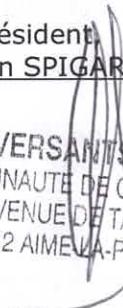
FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 17 DÉCEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président
Lucien SPIGARELLI


LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME LA PLAGNE CEDEX